



CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 15 septembre 2022

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Le Conseil général de Villars-Sainte-Croix

- vu le préavis municipal No 08/2022 du 11 juillet 2022 relatif à une demande de crédit de CHF 340'436.00 pour la réfection du cimetière et la création d'un columbarium,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter l'amendement proposé par la Municipalité :

point 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 312'878.72 pour la réfection du cimetière et la création d'un columbarium,

point 3 : d'amortir ce montant par un prélèvement sur le fonds de réserve n°982.3 *Investissements futurs* de CHF 10'429.30 sur 30 ans

- de refuser le préavis ainsi amendé,

Ainsi délibéré en séance du 15 septembre 2022.

La Présidente

Marielle Bartolucci



La Secrétaire

Anita Cochard